



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Lohse (Félix), *La prostitution des mineures en France (avant et après la loi du 11 avril 1908)*, Paris, A. Rousseaux, 1913, p. 200-217.

APPENDICE II

DE QUELQUES ŒUVRES S'OCCUPANT DU RELÈVEMENT DES MINEURES PROSTITUÉES

Nous avons voulu terminer l'enquête que nous avons faite sur la prostitution des mineures, par une visite à quelques-unes des maisons qui — récentes ou anciennes — étaient vouées, antérieurement à la loi de 1908, au relèvement de la jeunesse tombée.

Nous avons voulu examiner les méthodes suivies, les moyens employés et constater les résultats obtenus. Nous avons recueilli auprès de celles — directrices ou collaboratrices — qui travaillent à cette régénération si difficile de précieux renseignements. Nous avons trouvé auprès de toutes le meilleur accueil. Toutes les directrices ont tenu à nous faire elles-mêmes les honneurs des œuvres auxquelles elles ont donné le meilleur de leur cœur. Nous en avons été très touché et elles nous permettront de leur témoigner ici toute notre gratitude et leur exprimer toute notre reconnaissance. Nous ne pouvons malheureusement pas signaler toutes les œuvres visitées, bien qu'elles le méritent à un degré égal. Nous n'en mentionnerons que quelques-unes que nous considérons comme des types auxquels peuvent se rattacher toutes les autres.

Nous avons voulu aussi nous pénétrer, au moment de cette enquête, de tous les griefs et de toutes les accusations qui

avaient été portés contre les Bons Pasteurs et établissements similaires. Nous avons dans nos visites, fait porter principalement notre examen sur les points signalés comme défectueux — et sans les discuter ici pour tous les établissements nous pouvons dire que ceux visités ont fait pour lesjeunes prostituées tout ce qui était en leur pouvoir de faire, et que, pour eux, tout au moins, les accusations tombent à faux.

Dans certains établissements, il serait peut-être désirable que les lavabos soient plus spacieux, comprennent plus de places, et qu'à côté se trouvent des chambres d'isolement, permettant certains soins qui ne peuvent se donner en public. On pourrait aussi souhaiter que chaque maison de relèvement, possède un comité de dames patronnesses ou une institution analogue permettant d'assurer le placement des mineures, que l'éducation religieuse et professionnelle — qui est très bien comprise — a ramenées au bien, et le plus souvent d'une façon définitive.

Nous ne pouvons donner ici qu'une indication sommaire et partant bien incomplète des œuvres types de relèvement.

L'Œuvre Libératrice.

La Société de l'Œuvre Libératrice a été fondée à Paris le 1^{er} mars 1901. Elle a pour but « d'aider par tous les moyens matériels et moraux à l'affranchissement et au relèvement des femmes et jeunes filles que des circonstances malheureuses, la misère, l'abandon ou la maladie ont poussées dans l'impasse horrible de la prostitution réglementée » (1).

Cette œuvre qui « émane du grand principe de la solidarité,

(1) Statuts, art. 1^{er}.

qui, au dire de la première secrétaire générale, remplace dans nos préoccupations modernes la conception ancienne de la charité » (1), reçoit gratuitement toutes celles qui s'adressent à elle « sans distinction de culte ou de nationalité (2) ».

Elle les accueille dans sa maison de la rue Boileau ; c'est une riante habitation, entourée d'un petit jardin, dans un coin retiré d'un quartier tranquille.

L'intérieur est celui d'une maison de campagne ; au rez-de-chaussée, le salon, la salle de travail, la salle à manger puis la cuisine. Au premier étage, se trouvent les chambres ; chaque pensionnaire a la sienne ; aucun luxe, mais partout une très grande propreté. Il règne toute la journée dans la maison une activité surprenante. A 7 heures tout le monde est levé. — La chambre est immédiatement mise en ordre et à 8 heures, on sert le café au lait. Le premier déjeuner est suivi du nettoyage et de l'entretien de la maison par les pensionnaires qui en sont chargées pour la semaine. Les autres se rendent alors à la salle de travail, où elles s'occupent à des travaux de raccommodage et de couture variés, et notamment à la confection du trousseau qu'elles emporteront lorsqu'elles quitteront la maison. A midi, déjeuner préparé par deux pensionnaires, sous la direction d'une surveillante, récréation puis couture jusqu'à l'heure du goûter, après lequel la directrice ou quelque'une des dames bienfaitrices de l'Œuvre fait un cours de « notions élémentaires » histoire, orthographe, morale... etc.

Puis la fin de la journée arrive : « Le repas du soir rassemble autour de la table familiale, présidée par la Directrice, toute la maisonnée : on cause, on rit, on fait des projets d'avenir, et personne ne se douterait, en voyant la salle à manger claire et

(1) *Compte Rendu*, assemblée générale, 2 mars 1902.

(2) *Compte Rendu*, assemblée générale, 1910.

gaie, remplie de babils joyeux, que c'est le réfectoire d'une œuvre de relèvement et non la table d'un foyer béni ».

Après quelques semaines, lorsque le relèvement moral de la jeune fille est en bonne voie, l'Œuvre s'occupe soit de les rapatrier, soit de leur trouver du travail, soit de les placer ; les pensionnaires, d'ailleurs, peuvent, au bout d'un certain temps, sortir, l'après-midi, de deux heures à six, si leurs affaires l'exigent.

L'Œuvre Libératrice a pu, depuis sa fondation, secourir annuellement une centaine de mineures, sans parler des majeures.

L'Œuvre, après avoir acquis le terrain de la rue Boileau, a, grâce au don d'une généreuse bienfaitrice, inauguré, le 17 avril 1911, un asile réservé au mineures. Cet asile peut hospitaliser 12 jeunes filles, 14 au maximum — Chacune a sa chambre, qu'elle tient très proprement et orne suivant ses goûts particuliers. — L'entretien de l'asile ainsi que la préparation des repas incombe aux mineures. Vie de famille et vie intense pourrait être la devise inscrite au-dessus de la porte. Les soins médicaux sont assurés par un médecin.

Cette deuxième maison reçoit les jeunes filles venant du dehors : elles y restent trois mois sans sortir, puis, lorsqu'on peut leur accorder toute confiance, on les installe dans l'ancienne maison où elles font, avant de sortir, un nouveau stage, pendant lequel, s'il est nécessaire, elles peuvent sortir et exercer une profession.

M^{me} Avril a, dans le courant de l'année, organisé un véritable atelier, pour « permettre à celles qui veulent devenir ouvrières, de s'assurer un gagne pain ».

Les encouragements n'ont pas été ménagés à cette Œuvre qui a recueilli plusieurs récompenses à diverses expositions.

Asiles de Clamart et de Boulogne.

L'association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille, fondée en 1900, a ouvert, le 1^{er} mars 1903, un petit asile temporaire, à Clamart, rue de Troisy. « En fondant cette maison, disait M^{me} Oster, nous ne voulions pas seulement recueillir les pauvres filles mineures, entraînées par fraude ou à l'aide de violence, selon les termes de la loi, mais nous voulions aussi offrir aide et protection aux mineures en danger moral, à celles qui feraient appel à notre dévouement (et cela arrive), à celles dont les parents réclameraient notre intervention ; enfin nous voulions recueillir les pauvres filles arrêtées sur la voie publique en flagrant délit de ce que l'on est convenu d'appeler le « vagabondage » afin de leur éviter la maison de correction ou, ce qui est pire encore, le régime de la réglementation (1). »

La petite maison, entourée d'un jardin, protégée par de grands arbres, ne se distingue en rien des autres villas qui l'environnent. L'aspect en est attrayant, et en la visitant, on voit combien est juste le mot d'une enfant, qui disait à M^{me} Oster, « c'est le château de la convalescence (1). »

Dix mineures peuvent y trouver place ; chacune a sa chambre, qu'elle doit tenir très propre.

« La maison a vite pris et conservé l'allure d'une vraie famille industrielle où chacune fait sa part de besogne parce que chacune a sa part de responsabilité dans le bien-être général ; l'une est à la cuisine, une seconde au potager tandis que d'autres sont chargées du soin de la buanderie, du repassage ou de la lingerie, selon les aptitudes et les goûts de chacune. Tout se fait à la maison, depuis les robes jusqu'aux pantoufles (1). »

(1) Assemblée Générale, 29 décembre 1903.

M^{me} Oster, qui est l'âme de cet asile, a su joindre l'agréable à l'utile, en créant, en 1905, un atelier de Broderie, qui a pleinement réussi (1).

L'instruction des enfants est loin d'être négligée : elles qui, en entrant, savent à peine lire et écrire, s'adonnent avec ardeur à l'étude après le goûter, jusqu'au soir, où tout le monde se trouve réuni autour de la table, partageant les mêmes repas.

Ces enfants, confiées, par les Tribunaux, les magistrats, recueillies dans les prisons, à la Préfecture de Police, restent environ de deux à trois mois à l'asile, puis elles sont ensuite, soit remises à leur famille, rapatriées en province, soit placées ou confiées à des maisons d'éducation.

Voici le bilan de l'asile de 1903 à 1914, tel que M^{me} Oster le donnait à l'assemblée générale. « En revoyant nos livres je constate que 352 enfants ont passé par notre maison, chacune y a séjourné environ 2 à 3 mois. C'est peu pour faire de l'éducation, c'est beaucoup pour se rendre compte des caractères, des aptitudes et de la situation des familles. Un bon tiers d'entre elles, je crois pouvoir l'affirmer, est rentré dans le droit chemin. Un second tiers est flottant, si je puis me permettre cette expression, je veux dire par là qu'il faut s'attendre à beaucoup de rechutes. Leurs efforts nous permettent cependant d'espérer un résultat. Chaque effort n'est-il pas une petite victoire puisqu'il représente un petit combat.

Les autres enfin n'ont pu résister au courant, à leurs instincts. Même pour celles-là, j'ose prétendre — ne me taxez pas d'optimisme — que le souvenir des jours passés dans notre douce maison, dont la discipline familiale, les règlements élastiques, s'accommodent des circonstances les plus étranges, leur lais-

(1) Assemblée Générale, 12 mai 1906.

sera au fond de la pensée le souvenir de l'affection qu'elles y ont trouvée... Le bon grain a un germe si vivace qu'il ne faut jamais désespérer. »

La maison de Clamart a été fermée en 1914 : elle a été remplacée par une autre située à Boulogne.

Cette dernière est plus vaste, plus gaie, je dirais même aussi plus luxueuse ; le jardin est plus grand ; le potager a plus d'importance, les environs sont plus riants. De la maison on aperçoit la Seine, dominée par les coteaux de Meudon et de Bellevue : l'air, la lumière entrent partout ; ce n'est pas le château, mais le Palais de la convalescence, dont l'âme est toujours M^{me} Oster. A Boulogne, comme à Clamart, la vie est la même ; « non seulement, désormais, dans l'asile les âmes seront pansées, redressées, souvent guéries, mais les corps trop souvent malades, et souillés, trouveront leur salut dans ce séjour si calme, et si sain, dans cette installation où toutes les ressources de l'hygiène la plus sûre sont accumulées, avec un concours médical de premier ordre. » Il faut seulement noter que les travaux de maréchage tiendront plus de place qu'à Clamart et ceci, ainsi que nous l'exposons plus loin, sera tout avantage pour les enfants et pour la maison.

Asiles de la rue Michel-Bizot et de la rue de Tolbiac.

Dans son asile de la rue Michel-Bizot, la Société de Patronage des détenues et libérées a réservé aux mineures un corps de bâtiment spécial, les isolant complètement des autres hospitalisées. Ce pavillon comprend la salle de réunion, le réfectoire, la cuisine et les chambres. Celles-ci, situées au premier étage, donnent sur un corridor, au milieu duquel se trouve la chambre de la surveillante, et sont tenues, ainsi d'ailleurs que

toute la maison, dans un état de propreté parfait. Elles sont, pour la plupart, ornées avec goût de bibelots, d'images, et de petits ouvrages de broderies. Une des enfants, qui se trouvait à l'asile, lors de notre visite, avait placé en face de son lit, pour l'avoir sous les yeux dès son réveil, cette devise, qui, sans doute, devait être sa ligne de conduite pendant la journée : « ce qui vaut la peine d'être fait, vaut la peine d'être bien fait ».

Les mineures, recueillies rue Michel-Bizot, y reçoivent une culture intellectuelle aussi grande que possible et un enseignement ménager assez complet. La couture est prévue à certaines heures : mais ce sont surtout les soins du ménage, le repassage, lavage et le blanchissage qui sont fort en honneur. La buanderie est dans un bâtiment situé à un bout du jardin. Les salles en sont très vastes, et bien aménagées : pour le lavage, tout est prévu pour que les mineures ne prennent pas froid et ne soient pas mouillées ; pour le repassage, chaque enfant a sa table et les affaires particulières qui lui sont nécessaires. Des séchoirs perfectionnés complètent l'installation.

Les récréations sont très animées : le croquet et le diabolo sont très en faveur. Il y a aussi des jeux tranquilles pour celles qui, dans la journée, sont occupées à des travaux un peu rudes, ou dont la santé est affaiblie. Celles-ci peuvent se promener tranquillement, lire, travailler à certains ouvrages de broderies.

La nourriture est très abondante, très saine et variée. Pour beaucoup, pour presque toutes — il est facile de s'en rendre compte lorsque l'on descend à la cuisine et à l'office, — elle est bien supérieure à celle que les hospitalisées avaient chez elle.

Les mineures restent, en général, deux ans à l'asile. Elles sont ensuite placées, par les soins de la Société de Patronage. Elles reviennent alors, le plus souvent possible, revoir celles qui les ont sauvées. Il est consolant de voir toute la reconnais-

sance et l'affection qu'elles témoignent à celles qui leur ont tendu la main.

Les désillusions et les déceptions ne ralentissent pas, bien au contraire! le zèle et le dévouement de cette phalange qui travaillent au relèvement des jeunes filles déçues, sous la direction de M^{me} Oster, dont le mot d'ordre, est : « marchons toujours, semons : on récoltera quand on pourra ! (1) »

La Société de Patronage a ouvert, en 1912, un asile, une école ménagère, rue de Tolbiac. Cette maison renfermait, le jour de son inauguration solennelle, 24 mineures : elle peut en contenir 48, qui seront réparties en trois sections de travail : Blanchissage, cuisine, couture. Elles feront pendant leur séjour dans l'établissement un stage complet dans chacune de ces sections. Elles seront chargées également de l'entretien de la maison, à tour de rôle, chacune devant en outre s'occuper de sa chambre.

L'École Ménagère est bâtie dans ses grandes lignes sur le plan de l'asile de la rue Michel-Bizot. Mais les pièces sont plus grandes, les chambres plus spacieuses. La Buanderie est, là aussi, séparée du bâtiment d'habitation, dans lequel on a dû prévoir la création de cellules de punition, la maison pouvant recueillir des mineures de la loi de 1908.

Est-il besoin de dire que l'on n'y recourra qu'à la dernière extrémité et que « la patience et l'amour » continueront à être les seules armes dont se serviront, pour ramener au bien tout ce petit monde, non « les surveillantes mais les apôtres », qui secondent M^{me} Oster dans son œuvre de rédemption ?

(1) *Compte rendu « Asile de Boulogne »*, juin 1912.

Refuge de Sainte-Anne.

Le 8 décembre 1910, l'Académie Française décernait le prix Honoré de Sussy (8.000 francs.) à l'Œuvre du Refuge de Sainte-Anne.

Cette œuvre, fondée en 1854, par une Bretonne à la foi robuste et au cœur généreux, M^{lle} Chupin, ancienne inspectrice de Saint-Lazare, avait pour but primitif de recueillir les pauvres filles libérées de cette prison, « en leur offrant asile et travail » pour faciliter leur désir et leur bonne volonté de revenir au bien et de se conduire désormais honnêtement.

Aujourd'hui l'œuvre, continuée par les religieuses de Saint-Dominique, est ouverte à toutes les jeunes filles désabusées et meurtries, qu'elles viennent des boulevards, des maisons mal famées..., etc., ou qu'elles soient confiées par des magistrats, des œuvres, des familles.

Le refuge est situé à Châtillon-sous-Bagneux, rue de Paris. Il est construit sur une hauteur, entouré d'un potager et de cours plantées d'arbres magnifiques. C'est une ancienne demeure seigneuriale, qui servit, selon certains, de rendez-vous de chasse sous Louis XIV. On y jouit d'une vue très étendue sur Paris.

Les salles sont très hautes et très bien aérées.

Les hospitalisées sont au nombre d'environ 130, dont la plupart ont de 15 à 20 ans. Dès leur arrivée les jeunes filles sont subjuguées par la simplicité de la réception, l'affection qu'on leur témoigne, les attentions dont elles sont l'objet. Quelle sympathie et quelle bonté les « mères » n'ont-elles pas pour ces malheureuses « jeunes filles, qui sont plus malheureuses que coupables », — « Qui dira, écrit l'une des mères, qui dira, après leurs faiblesses de cœur, la force qu'elles ont eue pour tout quitter, la

générosité avec laquelle elles ont pardonné et le courage qu'il leur faut pour s'astreindre à une vie laborieuse inconnue jusque-là à plusieurs, ou dont beaucoup d'entre elles ont perdu l'habitude ».

Cette vie régulière n'est d'ailleurs qu'une véritable vie de famille.

Levées à 5 heures, les jeunes filles font leur toilette et leur lit, puis vont en groupes organisés à leur part de ménage. Après la prière et la messe elles déjeunent et se rendent au travail interrompu — à 10 heures pour celles qui font du lavage et repassage — et pour toutes pour le repas de midi et la récréation. Le travail est repris à 1 heure et demie jusqu'à 6 heures et demie, avec une interruption pour le goûter à 3 heures et demie. Après la prière, le souper, et la récréation, elles vont jouir d'un sommeil réparateur.

Elles n'ont pas de chambres isolées, mais couchent dans des dortoirs, sous la surveillance des sœurs ; les anciennes hospitalisées suppléent les sœurs, et sont disséminées dans le dortoir, qui reste éclairé la nuit par des veilleuses.

Un même réfectoire réunit les jeunes filles qui tour à tour sont chargées de la vaisselle.

Dans les salles de travail, elles sont groupées par 7 ou 8, sous la direction d'une ancienne, et surveillées par une sœur.

Le travail est de deux sortes : la couture, soit lingerie ou raccommodage ; le blanchissage et le repassage, pour celles dont la nature requiert le mouvement et les travaux un peu rudes.

Lors de notre visite, 50 étaient occupées à la couture, 50 au blanchissage, 25 au repassage.

Le travail est gradué de jour en jour, selon les forces et la capacité de chacune.

Les récréations se divisent en deux parties : dans la première,

les jeunes filles doivent jouer, courir, s'ébattre : le ballon, les grâces, les barres, étaient à la mode il y a quelque temps. Dans la deuxième partie, il est loisible aux jeunes filles de causer, lire, ou de travailler à de petits objets personnels.

Le régime alimentaire est des plus sains et des plus fortifiants : soupe, viande et légumes à midi — soupe, légumes et desserts, le soir. Pain à discrétion cinq fois par jour.

A certaines fêtes, on organise de petites matinées auxquelles sont conviés les parents et les amis de l'Œuvre.

Les résultats obtenus par le Refuge, dont l'œuvre de relèvement repose sur la religion, la fréquentation des sacrements et le travail, ont été excellents.

Quand les jeunes filles ont passé un certain temps au Refuge, quand on présume pouvoir en répondre, on les place selon leurs aptitudes respectives, les unes comme gouvernantes, demoiselles de magasin, caissières, les autres comme domestiques.

Beaucoup se marient honnêtement et sont en général très bonnes épouses et excellentes mères. « Rien n'est touchant, écrit une religieuse, comme de voir ces enfants amener leur fiancé, réclamant leurs « mères » pour assister à leur mariage, et si celles-ci ne le peuvent, on voit venir au couvent époux, épouse et témoins ; plus tard ces nouvelles familles amènent leurs enfants à leurs mères, voulant faire connaître « leur Châtillon ».

Celles qui veulent, peuvent passer toute leur vie au refuge dont la devise est « venir librement, demeurer librement, s'en aller librement, revenir librement ».

Les anciennes restent en rapport avec leurs mères ; quelques hélas ! retombent, mais beaucoup sont sauvées, et l'on comprend, lorsque l'on visite la maison de Châtillon, qu'on lit les lettres des anciennes, et qu'on voit tout le bien qui a été

et est fait, que l'Académie lui ait décerné une de ses plus hautes récompenses.

Œuvre du bon Pasteur reconnue d'utilité publique le 28 août 1858.

C'est en plein Paris, rue Denfert-Rochereau, que se trouve l'asile ouvert par « l'œuvre du Bon-Pasteur (1) », fondée à Paris en 1819, par l'abbé Degris-Duval et M^{me} la marquise de Croisy, dans le but « de ramener à une vie régulière les jeunes filles égarées qui annoncent des dispositions au repentir et qui réclament son patronage ». A cet effet, elle les recueille gratuitement dans un asile, où elle s'efforce de les affermir dans leurs bonnes dispositions *par le travail, ainsi que par la connaissance et la pratique de la religion*.

L'Œuvre dispose de la maison de la rue Denfert depuis le 9 avril 1821, époque à laquelle la ville de Paris lui en a accordé la jouissance.

L'asile est tenu par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, sous l'administration d'un conseil, composé de douze dames associées, qui ont la mission spéciale de visiter les jeunes filles détenues à la Préfecture de Police, enfermées à Saint-Lazare, ou couchées à l'hôpital, et de les amener à renoncer à leur vie de débauche et à entrer au Bon-Pasteur.

Les bâtiments sont vieux mais tenus très proprement.

Les ateliers, dortoirs, réfectoires, cuisines, sont très vastes et très bien aérés. La maison est entouré de cours et d'un potager malheureusement trop restreints.

Les jeunes filles entrent librement au refuge.

Pour être acceptées par le conseil d'administration, elles doivent remplir les conditions suivantes :

(1) Cette œuvre n'a rien de commun que le nom avec l'œuvre du Bon Pasteur dont la maison-mère est à Angers.

« Ne pas être mariées ; n'être atteintes d'aucune maladie contagieuse ; être âgées de 16 ans au moins, et de 23 ans au plus ; avoir obtenu l'autorisation du Préfet de Police. En cas de minorité le consentement de la famille ».

Pour sauvegarder l'honneur de la famille, et permettre un placement facile à la sortie, chaque enfant reçoit un nom conventuel, sous lequel seul elle est connue.

Pendant leur séjour les jeunes filles reçoivent une éducation morale, religieuse et professionnelle.

La vie est assez semblable à celle que mènent les pupilles à l'asile de Châtillon, et que nous avons décrite brièvement.

Blanchissage, lavage, entretien de la maison, lingerie ; tels sont les travaux des jeunes filles. Pourtant, il faut remarquer qu'ici la couture, la lingerie, la lingerie fine, en occupent le plus grand nombre.

Les inconvénients du travail sédentaire — pourtant bien compris au point de vue professionnel — sont, sinon supprimés du moins considérablement atténués, par les ébats que prennent les jeunes filles pendant les récréations, où les jeux de course, de volants, de cordes ne s'arrêtent pas.

Pour les stimuler dans leur travail, l'Œuvre alloue aux plus méritantes une légère rétribution pécuniaire chaque semaine.

Les enfants, au nombre moyen d'environ 130, sont groupés en sections aussi réduites que possible. Les dortoirs comprennent une trentaine de lits, sont éclairés toute la nuit et sont surveillés par une religieuse, assistée de quelques-unes des plus anciennes, en qui on peut avoir toute confiance. La nourriture est des plus simples et en quantité plus que suffisante. Les meilleurs morceaux sont réservés aux anémiées et aux malades auxquelles on ne ménage ni les fruits, ni les crèmes, ni même le malaga.

Une fois par an, les jeunes filles organisent de petites représentations, qui leur attirent les succès les plus mérités.

Les jeunes filles sont libres de s'en aller quand elles veulent ; mais une fois sorties, elles ne peuvent plus rentrer dans la maison.

L'Œuvre s'efforce de « procurer une condition honnête et lucrative dans la société à celles qui ont donné la preuve d'un retour sincère et complet à une vie meilleure ». Une maison de placement s'occupe spécialement de trouver une place à celles qui sortent de l'asile de la rue Denfert.

Bons Pasteurs de Lourdes et de Charenton.

Les deux derniers refuges que nous signalons, appartiennent à la congrégation du Bon Pasteur, proprement dite, dont la Maison-Mère est Angers. Cette congrégation a en France 37 établissements comptant 2.600 préservées, 2.700 pénitentes et 4.700 religieuses, secondées par 700 converties.

Les jeunes filles hospitalisées au Bon Pasteur se recrutent soit parmi celles qui sont victimes d'hérédités désastreuses, dont la conduite est rien moins qu'édifiante ou dont les parents ne veulent ou ne peuvent se charger, et parmi celles qui vivent dans un milieu malsain. En résumé le Bon Pasteur recueille les jeunes filles qui sont en danger ou qui sont un danger.

L'Administration Pénitentiaire et l'Administration de l'Assistance Publique, confient parfois à certaines maisons quelques pupilles.

Le Bon Pasteur de Lourdes est situé sur la route de Pau, en pleine campagne, aux pieds mêmes des Pyrénées, dont certaines hautes cimes apparaissent au loin. La situation de cet établissement est peut-être unique. Etincelant de lumière et de soleil, entouré de prairies et de champs, jouissant presque d'un éternel

printemps, il est d'un séduisant accueil. Dès qu'on en a franchi la grille, on se trouve au milieu d'un parterre de fleurs des plus variées et des plus odorantes. Seules certaines parties du bâtiment, la disposition et le mot « prison » qui se lit encore au-dessus de la porte de la soute à charbon, rappelle l'ancienne destination de ces murs. Le Bon Pasteur est, en effet, établi dans l'ancienne caserne Nemours, qui fut autrefois un quartier de cavalerie et d'artillerie. On est frappé quand on pénètre dans la maison, de la joie, de l'entrain et de la gaité des enfants. En pourrait-il être d'ailleurs autrement, au milieu de ce site enchanteur, où elles sont l'objet de tant de soins et d'attentions si affectueuses et si délicates ?

Le réfectoire, les salles de travail, la cuisine, très aérés, sont tenus dans un état constant de propreté, grâce aux 50 pensionnaires qui tour à tour sont chargées des soins du ménage. Après la prière et la messe, cette petite ruche s'élance au travail, et selon les goûts et les aptitudes de chacune, qui à la couture, qui à la buanderie, qui aux travaux agricoles ; à la maison sont attenants une immense prairie, un potager et un vaste champ dont le soin incombe aux plus robustes, à celles qui ont besoin de se dépenser. Les travaux de jardinage sont leur partage et elles doivent en outre s'occuper des 10 vaches que possède l'établissement. Ces travaux au grand air, en même temps qu'ils facilitent la « cure morale » réconfortent les santés anémiées, et c'est un plaisir que de voir ces enfants, qui quelques mois plus tôt « ne pouvaient pas manger », se jeter sur le goûter de 10 heures, ou avaler avec grand appétit « le cacao » de 4 heures, que, dans leur bonté, les sœurs leur préparent.

Le point noir, est le départ prématuré de ces enfants que les parents viennent réclamer trop tôt et que l'on ne peut refuser de leur rendre. Parfois cette sortie prématurée est le prélude d'une rechute.

Lorsque les enfants quittent la maison, on s'efforce de leur procurer une place, grâce au concours des bienfaiteurs de la maison.

On leur remet à la sortie un petit trousseau et un modeste pécule. — 70 0/0 environ, des enfants restent en relation avec la maison ; une fois rentrées dans le monde et placées, les anciennes font honneur à leurs mères, et se maintiennent pour la plupart honnêtes et dans le droit chemin, grâce à l'éducation religieuse et professionnelle qu'elles ont reçue.

Le Bon Pasteur de Charenton appartient lui aussi à la Congrégation du Bon Pasteur d'Angers. Nous le prenons comme le type urbain de ce genre d'établissement.

La vie, la discipline, la règle sont les mêmes, à quelques détails près, que celles de Lourdes.

Situé dans la Banlieue Parisienne, il est resserré dans un espace relativement petit. Les cours et les jardins sont forcément peu étendus. La maison, tenue par les pensionnaires, est très simple et très propre. Elle est loin d'avoir l'aspect lugubre et triste que l'on a quelquefois reproché aux Bons Pasteurs. Les enfants sont très gaies : les chants sont presque ininterrompus pendant la journée. Les éclats de rire, et les ébats joyeux des pensionnaires pendant la récréation, prouvent qu'elles ne se déplaisent pas trop dans la maison, grâce à la sollicitude dont elles sont entourées. Qu'elles regrettent leur ancienne liberté, peut-être, mais en peut-il être autrement ?

En dehors des soins ménagers les travaux qui dominant sont la couture, le repassage et le lavage, le jardinage n'en emploie que quelques-unes.

Les dortoirs ne contiennent qu'une vingtaine de lits, et dans les ateliers, les jeunes filles sont groupées par sections d'une dizaine, alors que le nombre total des hospitalisées atteignait,

lors de notre visite, 141 dont une cinquantaine de préservées, une centaine de pénitentes.

Elles quittent l'établissement quand elles veulent — les mineures avec l'assentiment de ceux qui les ont placées — La supérieure déplore que les parents le plus souvent les retirent alors qu'elles n'ont pas encore pu bénéficier de l'éducation ou de la rééducation qui leur est donnée.

Nous ne saurions trop regretter que l'exiguité de ses ressources et le manque de place ne permettent pas au Bon Pasteur de Charenton de faire tout le bien qu'il désirerait et qu'il serait à même de réaliser, par l'éducation religieuse et professionnelle, telles qu'il la donne.